

**Délibération n° 2022-05**  
**Bureau du président de l'université**

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 4 mars 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles, notamment l'article 7,

**A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'élection des membres du Bureau du président au vote des membres du conseil d'administration.

*Il s'agit de la composition suivante :*

- Laura-Line Cassin, Maître de conférences, pôle Guadeloupe
- Jean-Raphaël Gros-Désormeaux, Chargé de recherche, pôle Martinique
- Janis Hilaricus, Maître de conférences, pôle Martinique
- Alain Maurin, Professeur des universités, pôle Guadeloupe

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 29	Contre : 2
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La composition du bureau du président est approuvée à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 4 mars 2022

**Le Président de l'Université des Antilles**

  
**Pr. Michel GEOFFROY**

